



DOSSIER DE PRESSE



avec le soutien sympathique des associations :



et de nos partenaires media :





Paris, le 25 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

QUELLES SONT LES VILLES FRANCAISES QUI S'ENGAGENT LE PLUS POUR LA MOBILITE ELECTRIQUE ?

L'Avere-France, association professionnelle pour le développement du transport et de la mobilité électriques, a remis le 25 novembre à l'occasion du Salon des Maires, les premiers « Trophées Avere des Villes Electromobiles ».

11 collectivités territoriales françaises ont été récompensées, s'étant montrées particulièrement volontaristes dans l'impulsion d'une dynamique de mobilité électrique sur leur territoire.

Parmi les collectivités s'étant portées candidates pour participer à ces Trophées, l'Avere-France a sélectionné 11 villes et communautés d'agglomérations françaises, lauréates pour leurs actions ou projets concrets en faveur de la mobilité électrique. Elles sont réparties en cinq catégories, selon leur population :

Collectivités de 10 000 à 20 000 habitants
Pertuis, Vaucluse (84)

Collectivités de 20 000 à 50 000 habitants
Cagnes sur Mer, Alpes Maritimes (06)
Gap, Hautes Alpes (05)
Grasse, Alpes Maritimes (06)

Collectivités de 50 000 à 100 000 habitants
Bourges, Cher (18)

Collectivités de 100 000 à 200 000 habitants
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, Charente (16)
Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Charente-Maritime (17)
Orléans, Loiret (45)

Collectivités de plus de 200 000 habitants
Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur, Alpes Maritimes (06)
Communauté d'Agglomération Rennes Métropole, Ile et Vilaine (35)
Communauté Urbaine de Strasbourg, Bas-Rhin (67)

La Rochelle, véritable cité pionnière en matière de mobilité électrique a en outre reçu un Trophée d'honneur pour récompenser l'ensemble de ses actions menées depuis plus de quinze ans en faveur de l'électromobilité.

Les Trophées ont été remis aux lauréats le 25 novembre, lors du salon des maires, par **Philippe Aussourd**, Président de l'Avere-France.

Jean-Louis Legrand, coordinateur interministériel « véhicules décarbonés », **Louis Nègre**, Sénateur Maire de Cagnes sur Mer et mandaté par le Gouvernement d'une mission sur les infrastructures de charge, ainsi que **Christian Estrosi**, Président de Nice Cote d'Azur, ont tous les trois souligné le rôle déterminant des collectivités dans le développement de la mobilité électrique. Ils ont également rappelé la forte implication du gouvernement français pour impulser la mobilité décarbonée, notamment à travers le Plan National de développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Contact Presse : Boris Cavaglione – Agence Ecolo & Bio – bc@ecolobio.fr - Tél : 01 45 72 44 00

Contact Avere-France : Charlotte de Silguy – charlotte.desilguy@avere-france.org - tél : 01 53 25 00 61

www.france-mobilite-electrique.fr



TOUT SAVOIR SUR LES TROPHÉES DES VILLES ELECTROMOBILES

Pour faire face aux défis environnementaux, préserver la qualité de l'air et décongestionner les cités, **la mobilité durable est un des enjeux majeurs de ce siècle.**

Le Plan national des véhicules électriques et hybrides annoncé par Jean-Louis Borloo en octobre 2009 illustre la **forte implication du gouvernement dans le développement de la mobilité électrique.**

En parallèle de l'accompagnement de la filière industrielle française, **les collectivités ont un rôle à jouer pour stimuler ce marché émergent autant que pour répondre à la demande de l'opinion publique** de plus en plus soucieuse des questions environnementales et sociétales.

Avec les **Trophées Avere des Villes Electromobiles**, l'Avere-France souhaite mettre en valeur les **villes et communautés d'agglomération qui se sont montrées particulièrement volontaristes dans le déploiement de la mobilité électrique** et inviter toutes les collectivités à entreprendre une réflexion sur cet enjeu sociétal que représente la mobilité décarbonée.

Pour cette première édition, **ce sont les collectivités françaises de plus de 10 000 habitants qui ont été invitées à concourir** entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2010, en remplissant un questionnaire très détaillé accessible sur le site internet de l'Avere-France « [France-Mobilité-Electrique](#) ».

35 candidatures dignes d'intérêt ont été passées au crible par un jury composé d'administrateurs et de partenaires de l'Avere-France¹.

Les membres du jury ont pris en considération quatre critères en particulier :

- **les politiques et dispositifs d'incitation** à l'acquisition ainsi qu'à l'utilisation des véhicules électriques : places dédiées aux véhicules électriques, bornes de charge, dispositif de stationnement gratuit ou à tarif préférentiel
- **le nombre de véhicules électriques** utilisés dans les flottes des collectivités et pour les transports en commun
- **les initiatives, organisations ou projets favorisant la mobilité électrique**, tels que : dispositifs d'autopartage, plateformes de livraison de marchandises...
- **la communication** : événements, expositions...

Le jury a tenu compte également de la réflexion globale des collectivités candidates concernant la mobilité durable.

La mobilité électrique étant en phase de démarrage, rares sont les collectivités ayant déjà mis en oeuvre tout ou partie de ces actions. C'est pourquoi les projets en cours - politiques ou actions - même non encore opérationnels, ont été pris en considération dans les critères de sélection.

Partenaires des Trophées Avere : [AMF](#), [EDF](#) et [l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise](#)

Avec le soutien amical des associations : [AFBE](#), [Avem](#), [BME](#), [CVE](#), [EME](#)

Et de nos partenaires media : [ecomobilite.tv](#) - [cleantechrepublic](#) - [Collectivités](#) - [Ecologie Pratique](#) - [Le journal de l'Automobile](#)

Quelques indicateurs généraux...

... observés auprès des collectivités qui se sont portées candidates :

- **90% ont entrepris une réflexion pour limiter les impacts et nuisances environnementales liés au transport**
- **91% ont entrepris une réflexion globale sur la mobilité, ayant fait l'objet d'un plan d'action concret, que ce soit ou non dans le cadre d'un PDU, avec plusieurs partenaires**
- **74% ont mis en place une politique de réduction des polluants liés aux transports et/ou d'amélioration de la qualité de l'air**
- **60 % ont mis, ou sont en train de mettre en place, une politique de réglementation et de diminution du trafic automobile**
- **40% ont fixé des objectifs de réduction de leurs consommations d'énergies fossiles et 30% sont en train de définir ces objectifs**
- **30% ont déjà effectué un bilan carbone "transport" et 17% sont en train de le faire**
- **31% ont mis en place un dispositif de stationnement gratuit ou à tarif préférentiel pour les VE et 17% sont en train l'établir**
- **26% se sont dotées d'infrastructures de charge dédiées aux véhicules électriques et pour 17% d'entre elles, un plan de déploiement de bornes de charge et en cours d'élaboration ou de mise en oeuvre entre 2011 et 2013**
- **43% ont organisé des salons et expositions autour de la mobilité électrique**

1. Membres du jury : Avere-France (Philippe Aussourd, Président du jury), Biscot, EDF – Direction des Transports et Véhicules Electriques, La Poste, l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise, Planète Verte Mobilité, Véolia Environnement Recherche Innovation, XM Consultants, avec Jean-Louis Legrand – Délégué Interministériel Véhicules Décarbonés, et le soutien et les conseils de l'Ademe

L'AVERE-FRANCE ET LES ENJEUX DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

La mobilité électrique représente un enjeu géopolitique, environnemental, climatique, technologique, économique et sociétal. Elle se profile au cœur des évolutions de nos civilisations qui nous poussent de l'ère industrielle vers l'ère de l'information et des services qui influe sur nos comportements quotidiens, et en particulier nos modes de déplacement.

Voici, à notre sens, les enjeux principaux de la mobilité électrique :

1. **CO2 (changement climatique)**
2. **Indépendance énergétique vis-à-vis du pétrole**
3. **Qualité de l'air et qualité de vie**
4. **Une opportunité de nouvelle mobilité au rythme de nos mutations sociétales...**
5. **Bonus : le plaisir de rouler en électrique !**

1. Le CO2 (changement climatique)

Rouler en véhicule électrique (VE) n'émet aucun CO2.

Mais il faut naturellement tenir compte du CO2 émis pour produire l'électricité :

- **En France** où seulement 5% de l'électricité est « carbonée », c'est-à-dire produite avec des énergies fossiles, la moyenne des émissions de CO2 pour l'utilisation de VE représente **moins de 20g/km**
 - **Au niveau européen** : 50% d'électricité est produite avec des énergies non fossiles. Cela correspond à environ 80g/km
 - **A l'échelle mondiale**, 35% de l'électricité est « décarbonée » donnant une moyenne de 130g/km
- Ainsi, quel que soit le mix énergétique de production d'électricité, le bilan est favorable aux VE puisque les véhicules à carburant classique émettent en moyenne environ 160 g/km.
- En outre, les VE respectent les normes européennes (Euro 5) qui imposent à tous les constructeurs de véhicules routiers de vendre des véhicules émettant en moyenne moins de 130 g/km.
- Notons aussi que la production d'électricité sera de plus en plus « décarbonée » dans les années à venir...

Mais, les enjeux de la mobilité électrique vont bien au-delà de la seule question du CO2...

2. Indépendance énergétique vis-à-vis du pétrole

Le transport est le secteur d'activité le plus dépendant au pétrole, à 90% ! Pourtant...

- **toute forte dépendance est stratégiquement dangereuse**, quel que soit le domaine...
- il y a **enjeu géopolitique** évident à utiliser moins de pétrole, source de pouvoir, de crises et de conflits locaux et internationaux...
- la raréfaction du pétrole et l'augmentation du prix du baril sont plus que vraisemblables, ce qui représente un **enjeu économique** non négligeable
- et n'oublions pas l'**impact écologique** de la civilisation du pétrole : pollution des sols, des eaux et de l'air ainsi que son influence dommageable sur la biodiversité.

3. Qualité de l'air et qualité de vie

- **Les véhicules électriques n'émettent pas d'émissions polluantes**, ces particules sortant du pot d'échappement, même avec les « filtres à particules » : hydrocarbures, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone et particules fines ont un impact significatif sur la santé.
- En France, elles provoquent des allergies auprès de 30% de la population et sont à l'origine de **42 000 morts chaque année, soit 5 % des décès** (estimation OMS). Plusieurs études épidémiologiques françaises (Afsset, CNRS, Inserm...) ou étrangères (OMS...) démontrent l'incidence de la pollution urbaine, fortement liée aux transports, sur la santé, en particulier :
 - **Maladies pulmonaires et respiratoires** : asthmes, bronchiolites...
 - **Maladies cardiovasculaires, hypertension**
- **Les véhicules électriques permettent de réduire les nuisances sonores de la circulation**, qui ont également des effets nocifs sur la santé.
- Au-delà des dommages sur la santé, **la qualité de vie en ville** serait considérablement améliorée avec moins de fumées malodorantes et davantage de silence !...

4. Une opportunité de nouvelle mobilité au rythme de nos mutations sociétales...

Le véhicule électrique est beaucoup plus que la simple substitution d'un véhicule polluant par un autre qui l'est beaucoup moins.

C'est une formidable opportunité de reconcevoir notre rapport à la mobilité et à nos modes de transport.

Après l'ère agraire et l'ère industrielle, nous sommes entrés dans l'ère de l'information et des services. Cela se vérifie aussi dans le domaine de la mobilité, étroitement associée à internet et à la téléphonie mobile.

Ce nouveau paradigme nous fera vraisemblablement passer, pour bon nombre d'usages, de l'ère de la possession d'un véhicule à l'ère de l'utilisation d'un service de mobilité.

Si l'on prend un peu de recul, on peut prendre conscience que nos modes de transport, en particulier la voiture individuelle, mériteraient d'être parfois plus rationnels économiquement et écologiquement :

- **une voiture est immobilisée en moyenne 95% du temps**
- **elle prend un espace considérable, qu'elle roule ou soit à l'arrêt**
- **elle est chronophage et stressante à cause des nombreux embouteillages...**
- **elle est onéreuse** : si l'on raisonne en coût de possession, une voiture coûte annuellement entre 4000 et 6000 euros
- **On l'achète grande lorsque des usages occasionnels l'imposent alors qu'une petite voiture serait plus pertinente** pour les trajets quotidiens avec une location de temps à autre qui rendrait l'ensemble plus économique
- **elle nuit à la santé et à l'environnement**

L'avènement des véhicules électriques représente vraisemblablement une opportunité pour rationaliser tout cela. Il est concomitant d'un grand nombre de réflexions et d'actions qui germent actuellement pour transformer nos modes de déplacement, avec vraisemblablement moins de véhicules, qui seront plus écologiques, et en particulier électriques. Ces derniers seront très probablement souvent proposés à la location, que ce soit en courte ou longue durée.

C'est dans ce contexte que sont en train de fleurir un grand nombre d'initiatives dans le monde, avec de nouveaux modèles économiques, telles que des **véhicules électriques en libre-service, ou des plateformes de livraison de marchandise qui invitent à laisser les camions à la périphérie des villes pour que les livraisons, réparties par quartier, soient effectuées par petites fourgonnettes électriques.**

D'autres innovations technologiques ou organisationnelles germent actuellement. La crise systémique, économique, sociale et environnementale, favorise aussi la créativité !

Imaginons demain...

Nous aurons un forfait mobilité comme nous avons aujourd'hui des forfaits téléphonie. Nos « téléphones intelligents » nous indiqueront les moyens de transports les plus judicieux à utiliser pour aller d'un point à un autre selon nos paramètres (écologique, rapide, économique...). Avec ce forfait, nous pourrions utiliser simplement et de manière alternative : bus (électriques !), vélo, métro, train, véhicules électriques en libre service...

Cette « **multimodalité** » n'est pas une utopie futuriste, elle est en réflexion concrète au sein de plusieurs grandes entreprises et collectivités, dans le monde entier. Des expérimentations sont d'ailleurs en cours, comme celle de la Rochelle avec Yelo.

5. Bonus : le plaisir de rouler en électrique !

Au-delà de tous ces enjeux d'importance, il en est un qui peut paraître anecdotique, mais qui ne l'est finalement pas tant que cela.

Rouler en électrique procure un véritable *plaisir de conduire*. Tous les utilisateurs réguliers ou occasionnels vous le diront !

Le silence, associé à la puissance du moteur, à la fluidité de l'accélération et à la simplicité d'utilisation génère une sérénité assortie d'un plaisir insoupçonné par ceux qui ne l'ont pas encore essayé !



Créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne après le premier choc pétrolier, l'**Avere-France** est un pôle d'information, d'échanges et d'expertise.

Association professionnelle pour le développement des transports et de la mobilité électriques, elle rassemble les différents acteurs de la filière des véhicules électriques et hybrides, des domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif :

- **Constructeurs** : deux-trois roues, quadricycles, véhicules automobiles particuliers et utilitaires, poids lourds, véhicules industriels, transports de personnes (bus, minibus, bateaux...)
- **Équipementiers, fournisseurs de services et d'énergie électriques** : batteries, systèmes de charge (bornes...), fournisseurs d'énergie...
- **Organismes institutionnels** : associations, écoles, organismes de recherche, institutions et agences publiques ...
- **Opérateurs de mobilité** : fournisseurs de systèmes de transports urbains, transports de proximité, auto-partage, loueurs, livraison de marchandises, taxis...
- **Compagnies d'assurance et d'assistance**
- **Utilisateurs de véhicules électriques** : collectivités territoriales, exploitants de transports publics, entreprises, grandes administrations...

L'**Avere-France** a pour missions principales de :

- communiquer sur l'intérêt et les enjeux des véhicules électriques (VE)
- favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des VE
- stimuler et accompagner le déploiement des VE dans les territoires
- collaborer aux actions des réseaux internationaux [AVERE](#) (Association pour les Véhicules Electriques Routiers Européens) et [WEVA](#) (World Electric Vehicle Association).

Association pour le développement du transport et de la mobilité électriques
14-16 rue de la Tour des Dames – 75009 Paris - Tel : 01 53 25 00 62
avere@avere-france.org - <http://www.france-mobilite-electrique.fr>

